

Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles

DEMANDE

La relève demande à l'UPA que de nouveaux mécanismes soient réfléchis pour libérer la valeur des terres du lien direct qu'elle a comme source de financement pour la retraite des agriculteurs. Ainsi, afin d'assurer un plus grand équilibre intergénérationnel, la FRAQ croit qu'il est nécessaire de mettre en place un régime de retraite pour les exploitants agricoles.

ENJEUX

Pour les agriculteurs, les revenus tirés de la revente à grand prix de leurs terres agricoles représentent très souvent la majorité de ce qu'ils considèrent comme leur fonds de pension. C'est donc l'augmentation de leur valeur qui permet aux cédants de prendre une retraite décente. Les agriculteurs retraités considèrent alors cette augmentation comme une récompense qui correspond aux nombreuses années qu'ils ont investies dans leur entreprise.

Malheureusement, cette pratique entraîne des conséquences néfastes sur la spéculation foncière et la pérennité des activités agricoles puisqu'elle fait porter le poids de cette augmentation sur la relève. La montée en valeur des terres et des entreprises fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour une relève agricole d'y avoir accès en raison du prix à l'hectare et de la rareté des terres cultivables.

De ce fait, la relève se retrouve souvent face à des options limitées : acheter les terres à la valeur marchande et assumer des paiements astronomiques, bénéficier d'un soutien du cédant qui accepte de diminuer le prix de vente à ses dépens pour permettre l'achat par la relève ou encore la location de terres.



Plus de la moitié des agriculteurs du Québec misent sur la vente de leur entreprise pour assurer leur retraite.

Ainsi, pour plusieurs producteurs, l'augmentation de la valeur du prix des terres représente le seul moyen de se garantir une retraite viable.



Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles

ENJEUX [SUITE]

La location ne permet toutefois pas aux relèves d'investir dans leur entreprise à la hauteur de leurs ambitions. Rappelons que les terres représentent souvent les garanties nécessaires pour l'obtention d'un financement adéquat.

Les acquisitions de terres agricoles à grande échelle afin d'augmenter le capital de retraite ont très souvent des impacts négatifs sur les communautés et la relève. Ces pratiques encouragent une forme d'agriculture qui n'est pas adaptée à un monde secoué par les graves crises alimentaires et environnementales que nous vivons.

Cette situation influence les choix des agriculteurs quant à la gestion de leurs liquidités. Ils ont tendance à les réinvestir dans l'entreprise plutôt qu'à les mettre dans des fonds d'épargne accentuant alors la pression sur le choix en ce qui concerne le démantèlement de leur entreprise ou le transfert, moins payant, à une relève. C'est un cercle vicieux dont les victimes sont membres de la relève.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande à l'UPA de développer un programme de cotisation à un régime de retraite agricole collectif pour les entrepreneurs et leur main-d'œuvre dans lequel un incitatif fiscal serait mis en place pour favoriser son utilisation.

